

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JANVIER 2025
Délibération n° DE_2025_004

Le 06 janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : HERMANT Marie-Odile (pouvoir à DESSUS Jean-François), MASNATA Mallaury (pouvoir à LEYMAN Robert), TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne).

Secrétaire : LEYMAN Robert

OBJET : Fêtes de fin d'année. Cadeau aux résidents de la maison de retraite l'Oustalet

M. DESSUS rappelle que chaque année, la commune offre un cadeau de Noël aux résidents de la maison de retraite de l'Oustalet qui ne bénéficient pas du repas des Aînés ou du bon d'achat des Aînés. Le montant plafond est fixé à 300€ TTC.

Cette année, la maison de retraite souhaite offrir un banc à ses résidents. Cependant, la commande de ce banc, à prix abordable, n'est pas possible par une collectivité.

M. DESSUS propose que la commune verse les 300€ à l'Oustalet pour qu'il puisse acheter directement le produit choisit.

Le Conseil Municipal, avec 1 abstention (Mme BOMPARD) et 13 voix POUR :

FIXE le montant plafond du cadeau aux résidents de la maison de retraite l'Oustalet à 300.00€ annuel.

DECIDE de verser la somme de 300€ à la maison de retraite l'Oustalet dans le cas où le produit ou service ne pourrait pas être commandé directement par la commune.

DIT que ce versement sera imputé à l'article 623 « publicités, publications, relations publiques »

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

